

Guide pratique

Annuaire d'accessibilité des cabinets



La CPTS vous accompagne (en cabinet ou par téléphone) afin
de compléter votre fiche sur l'annuaire [Santé.fr](https://sante.fr)
de l'accessibilité des cabinets

N'hésitez pas à nous contacter pour prendre RDV :
contact@cptsautourdubois.fr ou au 06 38 93 71 28

[Santé.fr](https://sante.fr)





De quoi s'agit-il ?

L'annuaire d'accessibilité des cabinets est un **dispositif national** visant à mieux informer **les patients en situation de handicap et à besoins spécifiques** sur les conditions d'accueil des cabinets de santé.

Remplissez le questionnaire sur santé.fr pour informer les patients sur l'accessibilité de votre cabinet.

Quels sont les professionnels concernés ?

Les professionnels de santé **libéraux**, inscrits dans le **RPPS** et qui disposent d'une carte de professionnels de santé (**CPS**) ou d'une **e-CPS** (médecins généralistes et spécialistes, IDEL, sage-femmes, MKDE, chirurgiens-dentistes, pédicures-podologues, orthophonistes, orthoptistes).

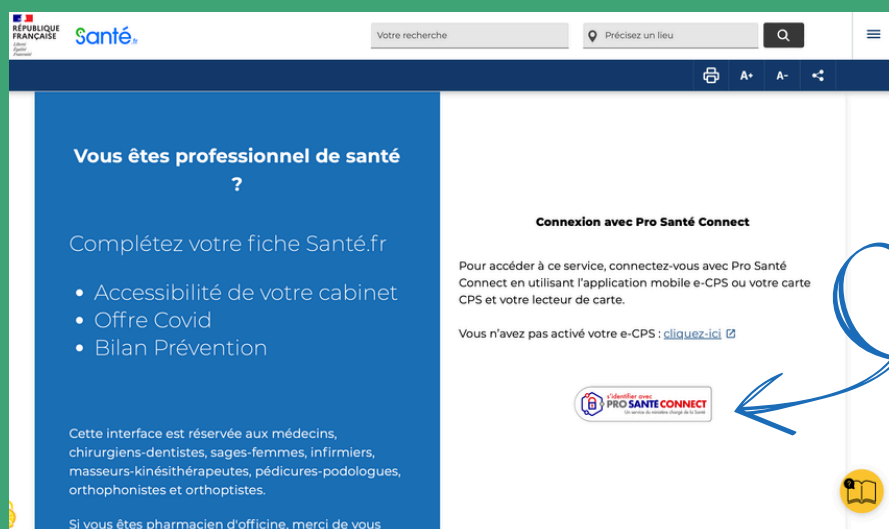
Pourquoi remplir ce questionnaire ?

- Pour **valoriser** votre cabinet
- Pour **gagner du temps**, en proposant une **prise en charge adaptée**
- Pour **mieux orienter** vos patients vers des professionnels de santé accessibles
- Pour contribuer à l'**amélioration de l'accès aux soins** de 12 millions de patients en situation de handicap

LES ÉTAPES POUR COMPLÉTER LE QUESTIONNAIRE

1

Connectez-vous sur votre fiche [santé.fr](https://sante.fr), grâce à votre carte CPS ou e-CPS, en cliquant sur l'icône "Pro santé connect"



2

Complétez le questionnaire dans l'onglet " Accessibilité"

3

Publiez les réponses une fois le questionnaire complété

Pas de panique !

- Les réponses s'enregistrent au fur et à mesure, le questionnaire peut être complété en plusieurs fois
- Les informations renseignées peuvent être modifiées ou dépubliées à tout moment
- Vous êtes libre de ne pas répondre si vous ne le souhaitez pas ou si vous ne savez pas

La CPTS reste disponible pour vous accompagner dans cette démarche, n'hésitez pas à nous contacter !

BIEN PRÉPARER MON INSCRIPTION

Quelques informations à préparer en amont
pour gagner du temps !

TRANSPORTS EN COMMUN

Présence de stations de transports en commun à moins de 200m du cabinet

- RER, métro, ligne de bus ou de tram
- Accessibilité des stations

STATIONNEMENT

Présence de places de stationnement et de places PMR à moins de 200m du cabinet

ACCESSIBILITÉ DU CABINET

- Largeur de la porte d'entrée
- Présence et nombre de marches
- Type d'éclairage (manuel, permanent...)
- Matériel d'osculation spécifiques (personnes en situation d'obésité ou de handicap)

ACCES AU CABINET

- Accès de plain-pied du cabinet ou par un chemin
 - Chemin pavé, gravillon, terre, etc.
 - Chemin en pente (pourcentage)
 - Éclairage du chemin
- Bande de guidage pour les personnes non et mal voyantes
- Pictogrammes ou dessins simples sur l'ensemble du site

À vous de jouer !

Remplissez dès maintenant le questionnaire sur santé.fr et contribuez à un système de soins plus inclusif

